

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
du 16 décembre 2024
Portant délégation de signature à **M. David DRIEUX**, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement, et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsables du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole
N° 25896

Le Président de Limoges Métropole
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10 ;
Vu la délibération n°13 du 17 juin 2024 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous la surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;
CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement ;
CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5521-4 du Code général des collectivités territoriales à M. David DRIEUX, Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires ;
- Tout bon de commande y compris sous le sigle KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 5 000 € HT du service grande travaux et maintenance ;
- Tout bon de commande y compris sous le sigle KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 5 000 € HT et 50 000 € HT du service gestion technique et exploitation ;
- Documents mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires ;
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des bâtiments communautaires ;
- Avis de conformité après travaux relevant de la Direction des bâtiments communautaires ;
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des bâtiments communautaires ;
- Autres relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des bâtiments communautaires ;
- Tout document relatif aux engagements supérieurs, notamment les plans annuels, à l'acte d'engagement relatifs à la préservation d'un site inscrit ou site classé.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de M. David DRIEUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. David DRIEUX, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25896.pdf
(.pdf, 157,4 Ko)



TÉLÉCHARGER